



HÔPITAL DE LAVAUR



Le dimanche 17 octobre 2010

AMENDEMENT DU SENAT SUR LE DROIT D'OPTION (LMD pour les Infirmiers)

La CGT du CH Lavour informe les infirmiers (FPH) que le 15 octobre 2010, le Sénat a adopté un amendement Socialiste dans le projet de loi sur les retraites.

Cet amendement, voté à main levée, supprime la disposition sur le droit d'option du protocole LMD prévu par l'article 37 de la loi 2010-751 du 5/07/10 sur le dialogue social dans la Fonction Publique Hospitalière (FPH).

Cet article proposait aux Infirmières de la FPH, une revalorisation salariale, contre un recul de l'âge de la retraite de 5 ans (de 55ans à 60 ans).

Lire nos nombreux articles sur le droit d'option du protocole LMD sur notre site :

www.cgt-chlavour.fr

Cette disposition sera définitive si elle est validée par la Commission Mixte Paritaire, composée à moitié de Députés et de Sénateurs.

Le droit d'option des infirmiers permettait le passage de la catégorie B en catégorie A contre le recul de l'âge de la retraite de 55 à 60 ans. Un chantage scandaleux de la part du Gouvernement.

La Fédération CGT Santé, qui s'est opposée farouchement à ce chantage à la pénibilité, va étudier précisément le contenu de cet amendement qui abroge cet article 37.

Si cet amendement est maintenu, ce serait une première bataille de gagnée par la CGT !

Les agents de la FPH doivent continuer leur mobilisation avec la CGT et maintenir une pression sans faille contre le projet de réforme des retraites.

RENDEZ-VOUS LE MARDI 19 OCTOBRE 2010 LA MOBILISATION CONTINUE, ON CONTINUE !

AGIR POUR NE PAS SUBIR !

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 à 16heures. tél. : 30 38 cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr

Pour rappel, chaque agent a droit à 1 heure d'information syndicale par mois ou 3 heures cumulées par trimestre.

Utilisez ce droit pour nous rencontrer.